



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
Présents	: 28
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 30/11/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-390 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS -
ATTRIBUTION DUNE SUBVENTION POUR LA COLLECTE DES DECHETS
PLASTIQUES AGRICOLES 2023 A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE
L'ARDECHE**

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

Depuis 2017, Annonay Rhône Agglo est sollicitée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour une aide financière dans le cadre de l'organisation de la collecte des déchets plastiques agricoles.

Pour 2023, le montant sollicité de 700€ reste identique à celui des années précédentes.

Cette année, cette opération a permis de collecter 209 tonnes de déchets plastiques agricoles (ficelles, filets, bâches d'ensilage et d'enrubannage) sur le département ardéchois, dont 23,3 tonnes sur 2 lieux de collecte sur Annonay Rhône Agglo à Vernosc-lès-Annonay et Peaugres.

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la délibération du 15 décembre 2022 n°2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau communautaire,

CONSIDÉRANT que l'utilisation de matière plastiques est de plus en plus courante en agriculture et que les débouchés pour leur élimination posent problème aux exploitants agricoles,

CONSIDÉRANT que l'élimination pérenne et acceptable de ces déchets tant d'un point de vue économique qu'environnemental doit être assurée, et que depuis

plusieurs années, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en partenariat avec ADIVALOR organise des collectes annuelles sur le département,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 700€ au profit de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des déchets plastiques agricoles 2023,

DÉCIDE le versement d'une aide financière de 700€ au profit de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des déchets plastiques agricoles 2023,

PRECISE que le versement de cette aide sera effectué en une seule fois, sans condition d'octroi, dès rendu exécutoire de la délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document afférent à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/12/23

Publié le : 14/12/23

Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-45963-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET